

Tarifs applicables au 14.08.2020

TRANSACTION – VENTE

- Prix de vente entre 0 à 50 000 € rémunérations forfaitaires de 9 %
- Prix de vente entre 50 001 € à 100 000 € rémunérations forfaitaires de 8 %
- Prix de vente entre 100 001 € à 150 000 € rémunérations forfaitaires de 7%
- Prix de vente entre 150 001 € à 450 000 € rémunérations forfaitaires de 6%
- Prix de vente à partir de 450 001 € rémunération forfaitaire de 5 %.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs. Honoraires TTC.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : 50€**

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à la charge du bailleur : 10€ m²

Honoraires à la charge du locataire : 10€ m²

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

Part Locataire : 3€ m²

Part Bailleur : 3€ m²

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 8.4% TTC sur les encaissements.

Garantie Loyers Impayés : 3% TTC

Aide à la déclaration de revenus fonciers : 20€

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- **Gestion locative**

Honoraires : 10% de 12 mois de loyer annuel charges comprises hors franchise ou aménagement de paiement.

Frais de rédaction d'acte : 200€

